

Pratiques D'occupation Anthropique Des Zones Inondables En Milieu Urbain : Une Étude Du Cas d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

[Anthropic Occupation Practices In Flood-Prone Areas In Urban Areas: A Case Study Of Abidjan (Côte d'Ivoire)]

Métogba FOFANA

Doctorant, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

metogbafofana@gmail.com



Résumé – Les inondations sont l'une des catastrophes naturelles majeures dans le monde. Face à ce risque, exacerbé par le changement climatique, il est devenu fondamental de réfléchir à des stratégies de gestion, notamment dans les zones d'Abidjan à risque d'inondation. La construction sociale du risque inondation est un concept complexe impliquant des aspects cognitifs, sociaux, économiques et environnementaux qui contribue réellement à révéler la vulnérabilité des populations. Cette étude se concentre donc sur l'analyse des pratiques d'occupation humaine dans les zones inondables des zones urbaines : Abidjan (Côte d'Ivoire) comme exemple. Cette étude se veut une analyse du phénomène de l'occupation des zones inondables sous l'angle d'un processus de construction sociale. En d'autres termes, il s'agit de montrer que le comportement qui consiste à s'installer sur des sites à risque d'inondation pourtant interdits, relève d'un construit social.

Les résultats mettent en évidence : (1) une typologie des formes d'occupations des zones à risque d'inondation ; (2) les dynamiques du processus de construction sociale des formes d'occupation des zones inondables ainsi que le rôle spécifique des habitants des zones inondables dans la persistance de l'occupation malgré les mesures de déguerpissement et d'interdiction ; (3) les défis que posent ces dynamiques d'occupation socialement construite à la lutte contre les risques d'inondation à Abidjan.

Mots clés – Risque ; inondation ; construction sociale ; adaptation ; vulnérabilité ; occupation.

Abstract – Floods are one of the major natural disasters in the world. Faced with this risk, exacerbated by climate change, it has become fundamental to think about management strategies, especially in the areas of Abidjan at risk of flooding. The social construction of flood risk is a complex concept involving cognitive, social, economic and environmental aspects that actually contributes to revealing the vulnerability of populations. This study therefore focuses on the analysis of human occupation practices in flood-prone areas of urban areas: Abidjan (Ivory Coast) as an example.

This study aims to analyze the phenomenon of occupation of flood-prone areas from the perspective of a social construction process. In other words, it shows that the behavior of settling on sites at risk of flooding, although prohibited, is a social construct.

The results highlight: (1) a typology of the forms of occupation of areas at risk of flooding; (2) the dynamics of the process of social construction of the forms of occupation of flood-prone areas as well as the specific role of the inhabitants of flood-prone areas in the persistence of occupation despite the measures of eviction and prohibition; (3) the challenges that these dynamics of socially constructed occupation pose to the fight against flooding risks in Abidjan.

Keywords – Risk; flooding; social construction; adaptation; vulnerability; occupation.

I. INTRODUCTION

Les inondations urbaines sont un problème majeur dans de nombreuses régions du monde et constituent l'un des événements naturels les plus catastrophiques qui se produisent chaque année, en particulier dans les villes côtières. C'est aussi l'un des défis mondiaux majeurs du XXI^e siècle, avec des risques d'inondations futures exacerbés par le changement climatique,

l'urbanisation et le vieillissement des infrastructures. Au cours de la seule période de 1985 à 2003, aucun phénomène naturel n'a causé plus de pertes en vies humaines, de destruction de maisons et de terres agricoles et plus de pertes économiques que les inondations (Douben, 2006). Aujourd'hui, de nombreux pays dans le monde souffrent d'inondations, et la Côte d'Ivoire ne fait pas exception. En effet, les inondations constituent l'un des risques naturels les plus importants en Côte d'Ivoire et plus particulièrement dans la ville d'Abidjan.

Bien que disposant d'un important réseau d'assainissement pluvial, Abidjan, avec 6,321,017 d'habitants au recensement de 2021, n'échappe pas à ce phénomène. En effet, chaque année lors de la saison des pluies, Abidjan fait face à des inondations et glissement de terrain. Egalement, selon le bilan du plan National en 2020, à la date du 21 juin, dans la seule ville d'Abidjan, on enregistrait près de 721 ménages sinistrés, soit 3605 personnes affectées, 9 blessées et 19 décès. Depuis 2009, 13 personnes en moyenne perdent la vie chaque année dans la ville d'Abidjan à cause de ces intempéries.

Le 22 octobre 2021, la ville d'Abidjan a enregistré une nouvelle fois des pertes en vie humaines comme à chaque saison des pluies depuis quelques années. Au cours des 5 dernières années, au moins 93 personnes ont perdu la vie durant les saisons pluvieuses qui se sont abattues sur la capitale économique (Abidjan), soit plus de la moitié du nombre de morts sur les vingt dernières années (de 1996 – 2021, plus de 167 personnes décédées).

Cependant, malgré les mesures du gouvernement, plusieurs ménages habitent toujours les zones à risques. Les causes seraient, la proximité du lieu de travail, la pauvreté, les coûts élevés du logement ou une attente d'une aide conséquente du gouvernement pour leur relocalisation. Ville moderne, la capitale économique de la Côte d'Ivoire est soumise, à chaque saison de pluie, à des inondations qui endeuillent de nombreuses familles et causent d'énormes dégâts matériels. Les cas d'inondations pluviales meurtrières sont devenus récurrents et sont dues en grande partie à la forte pluviométrie qui affecte cette partie du pays, mais aussi à une démographie galopante qui induit souvent une urbanisation anarchique avec un réseau d'assainissement inadapté non viable ou inexistant dans certains quartiers du district d'Abidjan.

Face à la récurrence des inondations dans les zones à risque, au regard des désagréments et des dégâts qu'elles occasionnent, il paraît nécessaire de se pencher sur ce phénomène.

L'objectif de cet article est de comprendre comment s'opère la construction sociale de l'occupation des zones inondables du district d'Abidjan. Au-delà de cet objectif, notre recherche devrait permettre de dépasser les actions mécaniques de sensibilisation/déguerpissement menées chaque année par les pouvoirs publics pour contrer ces occupations anthropiques à risque. En revanche, elle devrait inspirer une réponse plus approfondie et, probablement plus efficace, qui intègre les ressorts sociaux des dynamiques d'occupations des zones inondables. A travers cet objectif, l'étude cherche à répondre aux interrogations spécifiques suivantes : Comment l'occupation anthropique des zones inondables se manifeste-t-elle à Abidjan ? Quels processus sociaux sous-tendent-ils la construction du phénomène dans la durée malgré les mesures de déguerpissement et d'interdiction ? Et comment les habitants des zones à risque nourrissent-ils l'occupation anthropique des zones inondables ?

II. MÉTHODOLOGIE

Pour comprendre comment s'opère la construction sociale de l'occupation des zones inondables du district d'Abidjan, notre étude a fait appel à la théorie constructiviste des sociologues Peter Berger et Thomas Luckmann (1966), complétée par la contribution de Luc Boltansky (1982) à la théorie constructiviste. Ces enquêtes sont principalement basées sur l'observation directe, la recherche documentaire et des entretiens individuels avec les habitants des zones à risque d'inondation d'Abidjan.

Ainsi, dans le cadre de cette étude, les personnes retenues pour participer à l'enquête ont été choisies à partir d'un échantillonnage raisonné selon le critère « *Résider sur les sites à risque d'inondation* ». Portés sur la ville de d'Abidjan, les entretiens se sont largement déroulés dans les quartiers à risque d'inondation où résident ces habitants. Nos enquêtes s'appuient sur une analyse des travaux scientifiques des spécialistes en sciences sociales sur les questions liées aux risques d'inondations, sur des récits journalistiques et des organismes internationaux.

Notre analyse nous permettra d'abord, d'exposer les formes d'occupation anthropique des zones à risque d'inondation, ensuite présenter les mécanismes sociaux par lesquels se construit l'occupation des zones inondables du district d'Abidjan, et, enfin, montrer les défis que posent ces dynamiques d'occupation socialement construite à la prévention des risques liés aux inondations à Abidjan.

III. RÉSULTATS

A. Les formes d'occupation anthropique des zones à risque d'inondation

1. Occupation par ignorance du risque d'inondation

L'occupation par ignorance du devenir de l'état du site renvoie à ces personnes ayant acquis le terrain de façon légale en ignorant que ces sites sans danger liés aux inondations au départ, seront à l'avenir des sites à risques d'inondation du fait des pluies diluviennes et des actions de l'homme. La preuve de cette méconnaissance de l'état futur du site d'habitation dans l'émergence des risques d'inondation selon les habitants des zones inondables est que, au moment de leur installation sur les sites qu'elles occupent aujourd'hui, un grand nombre de personnes ignorait qu'elles s'exposeraient un jour à des problèmes liés aux inondations. En témoignent ces extraits d'entretiens individuels :

« Nous quand on venait ici on savait pas que ça allait devenir comme cela dès, c'était bien tranquille mais depuis un moment c'est devenu bizarre » et ; « Frère ici là c'était un bon coin même au moment on est venu se poh ici, y'avait pas affaire de l'eau va venir chasser et gêter le coin même, c'était posi »

En effet, selon certains habitants des zones à risque d'inondation, lorsqu'ils s'installaient sur le site quelques années en arrière, ils ne savaient pas que le site allait devenir un site dangereux soumis au risque d'inondation. C'est le cas de certains habitants de certaines cuvettes d'Abobo, qui soutiennent qu'ils n'étaient pas confrontés aux inondations au début de leur installation.

Dans la cuvette de Samaké par exemple, les habitants occupaient le site sans savoir qu'un jour ils allaient être dérangé par les inondations. C'est ainsi que le site a connu un peuplement important avant que plus tard les inondations ne viennent disperser la population. Cet enquête d'Abobo nous le dit ainsi :

« quand mes grands-parents sont venu prendre terrain pour faire maison ici là ils ne savaient pas que ici allait devenir comme cela ».

2. Occupation avec connaissance du risque d'inondation

Cette forme d'occupation renvoie à ces personnes ayant au préalable une bonne connaissance du site avant leur installation sur ledit site. Ainsi, il ressort de l'enquête de terrain menée auprès des habitants des zones à risque d'inondation d'Abidjan, que la majorité de ces habitants avaient conscience du risque qu'ils prenaient en occupant ces zones inondables. En effet, selon eux, ils savaient ce qu'ils risquaient en venant habiter dans ces zones puisqu'ils ont été informés par les anciens résidents sur les épisodes d'inondations qui se produisent sur le site ainsi que les dégâts occasionnés. Nos résultats montrent que la plupart des résidents savent qu'ils vivent dans une zone inondable. La majorité des répondants ont sciemment acheté ou loué leur propriété. Lors de notre recherche, les résidents nous ont expliqué qu'ils disposaient de cette information lorsqu'ils se sont installés sur le site et ils ont affirmé avoir reçu des informations des anciens résidents et des propriétaires sur place. Selon un propriétaire de Mossikro, avertir les nouveaux locataires venus chercher leur appartement a conduit certains à abandonner la location mais toutes les résidences sont finalement louées. Le propriétaire estime que cette simple mention suffit à éviter les malentendus à l'avenir.

En effet, lorsque nous leur avons demandé s'il était conscient des risques qu'ils encouraient en s'installant, ils ont automatiquement mentionné "l'inondation". Ainsi, pour certaines personnes, vivre dans une zone inondable ne signifie pas nécessairement vivre dans une zone à risque.

A Atécoubé, la plupart des habitants savent qu'ils vivent en zone inondable. Cet habitant d'Attécoubé nous le dit en ces termes :

« Avant de venir ici là on savait keh, on savait que l'eau gête ici et c'est un coin dangereux. ».

D'autres affirment également qu'ils n'ont pas été informé par une tierce personne sur les dangers liés au site du fait des inondations puisque quand ils voient le site eux-mêmes, ils savent que ce site est un site à risque d'inondation. C'est ce que nous cet habitant en ces termes :

« Même si on nous on ne nous ai pas dit nous-mêmes on sait, on sait, les maisons sont exposées. Ça coupe ça coupe umhh hummm ».

Ils justifient l'occupation de ces sites en affirmant que c'est dans l'optique de dormir sous un toit qu'ils adoptent ces comportements inciviques (occupation anarchique des espaces, non-respect des normes de construction...). Selon eux, ils ne peuvent pas dormir dans la rue raison pour laquelle ils résident dans les zones inondables malgré qu'ils soient conscients du risque d'inondation dans ces zones.

3. Occupation du fait du « laisser-faire » des pouvoirs locaux

Très souvent dans les villes des pays du sud, il est toutefois facile de constater comme dans le cas de la ville d'Abidjan, que les pouvoirs locaux, ont tendance à laisser faire plusieurs choses. Ce laisser-faire se caractérise par une incapacité à imposer certains actes d'urbanisme et une complaisance dans l'application des décisions. Dans le cas des installations des populations d'Abidjan dans les zones inondables, l'incurie des autorités en charge de la gestion de l'espace urbain se traduit par leurs faiblesses à prendre des décisions efficaces selon les habitants de ces zones.

Ils affirment que les faiblesses des autorités sont de plus en plus, le catalyseur des occupations anarchiques des zones inconstructibles. Car, grâce à se « *laisser-faire* » des autorités, ils occupent illégalement, pour certains, des terrains dangereux puisqu'ils ne peuvent avoir accès ni aux lotissements ni au logement social subventionné par l'État. Ainsi, chaque citoyen qui le désire devient propriétaire d'une portion d'espace où il exerce un droit.

C'est ce que nous cet habitant en ces termes :

« ici là, les autorités nous laissent venir sans problème et comme ils ne disent rien nous aussi on continue à venir seulement pae on sait pas où allé prendre maison ».

L'enquête de terrain a permis de montrer que pour occuper les zones à risque d'inondation, les populations d'Abidjan ne passent pas par la voie légale (autorisation de la mairie) afin d'obtenir un terrain pour construire.

En effet, selon les habitants des zones inondables, l'obtention d'un terrain ou d'une maison se fait en passant par les propriétaires de maison ou de terrain uniquement et qu'ils n'ont reçu aucune autorisation de la part de la mairie pour s'installer dans ces zones. C'est ce que nous cet habitant de Yopougon en ces termes :

« les maisons là c'est avec le propriétaire on gère, on ne passe pas par quelqu'un d'autre et on va directement le que voilà voilà on veut louer sa maison ».

De plus, selon eux, lorsqu'ils commencent à construire sur ces sites à risque d'inondation et que les autorités viennent leur donner des avertissements d'interdiction de construire, ces autorités ne reviennent pas sur les lieux pour s'assurer du respect de l'injonction qu'ils font aux populations, ou alors sursoient à leurs opérations moyennant des pots de vin. En effet, ils affirment que lorsqu'ils viennent construire, la Mairie ou l'ODP leur donne une motion d'interdiction de construire mais ils contournent cette motion en donnant de l'argent aux agents déployés sur le terrain pour qu'ils ferment les yeux sur ce qu'ils font afin de construire leurs maisons en toute quiétude. Cet enquête explique en ces termes :

« Voilà mais je vois que orh les agents de l'occupation du domaine public du quartier c'est-à-dire ODP, quand ils viennent ils se contentent de relever soit les taxes, soit de prendre les pots de vins avec les commerçants installés aux bords des routes ou bien dans les zones à risque ».

Ainsi, par un manque de rigueur dans l'administration de l'espace, les pouvoirs publics laissent des familles s'installer dans les zones qui les exposent davantage aux aléas naturels. Parfois, comme c'est le cas de certaines cuvettes d'Abobo, ces zones ont fait l'objet de lotissement.

Même si cette appropriation du sol n'implique pas forcément la propriété au sens moderne du terme, elle participe de la défaillance des structures de l'État dans la maîtrise du foncier urbain. Elle montre comment une frange de plus en plus importante de la population urbaine, en quête de survie, finit par imposer sa condition sociale aux pouvoirs publics.

B. Les mécanismes sociaux par lesquels se construit l'occupation des zones inondables du district d'Abidjan

1. L'érection d'un vocabulaire social d'occupation des zones inondables

1.1. L'occupation « faute de moyens financiers »

L'occupation illégale des zones inondables est permanente à Abidjan du fait de la pauvreté ambiante selon les habitants de ces zones. En effet, selon les habitants des zones inondables, les maisons situées dans ces zones ont généralement des valeurs de marché inférieures à des maisons équivalentes situées en dehors. Ainsi, pour justifier l'occupation des zones inondables, ils affirment qu'ils n'ont pas les moyens suffisants pour se prendre des maisons dans les quartiers huppés d'Abidjan bien qu'ils aspirent à quitter ces espaces. De ce fait, ils préfèrent résider dans ces zones en bravant les risques d'inondation. Cet extrait d'entretien individuel ci-dessous met en évidence cet aspect financier :

« Mais c'est à cause des moyens. Tu penses que qui a envie de vivre ici qui a envie de vivre ici. annnh hannn Toi tu n'as pas moyens, forcé tu vas faire avec ce que tu as sous les bras. ».

En plus de cela, les habitants des zones à risque d'inondation disent qu'avec leur statut de « pauvre », ils sont plus disposés à tout accepter. Par conséquent, ils construisent ou vivent dans les zones où les terrains sont sommairement aménagés ou non et moins coûteux. Ils s'installent donc là où leurs moyens le permettent, l'essentiel étant d'avoir un toit. Aussi, malgré les accidents qui se produisent sur ces sites à risque d'inondation qu'occupent les populations d'Abidjan, continuent-ils à y résider, ne sachant où aller, faute de moyens financiers. Cette raison est évoquée par la plupart des populations concernées à Abidjan, lorsque la question suivante leur est posée : *pourquoi ne quittez-vous pas le quartier ?*

Il en veut pour preuve cet extrait d'entretien individuel :

« on reste dans ces quartiers parce qu'on a pas l'argent. Si on quitte on va partir dormir où ? donc on peut pas quitter tant qu'on a l'argent pour aller ailleurs ».

Cette situation de pauvreté est renforcée, selon eux, par le fait qu'une grande majorité des personnes vivant dans ces zones à risque n'a aucun niveau d'instruction ou à un niveau d'instruction trop faible. Ce qui, pour eux, influence négativement aussi bien leur perception des facteurs des risques auxquels ils sont exposés que leur capacité à en faire face.

1.2. L'occupation du fait de « l'inégale répartition des logements sociaux »

L'une des raisons évoquées par les personnes interrogées pour légitimer l'occupation des zones inondables est la distribution inégale des logements sociaux¹. Cette inégale répartition des logements sociaux se manifeste par le fait que les logements construits ne sont pas attribués aux habitants des zones inondables pour qui, ces logements ont été construits. En fait, le logement social est destiné aux familles qui n'ont pas les moyens de se loger au prix du marché. L'objectif de l'État de Côte d'Ivoire est de permettre aux personnes ou aux familles sans ressources adéquates de vivre dans des parcs privés. Sa politique de logement social vise également à favoriser la mixité sociale au sein de la communauté et à réduire les inégalités géographiques.

À Abidjan, la distribution des logements sociaux pose problème. En effet, la plupart (mais pas la totalité) des systèmes de logement social ciblent les ménages modestes et certains ménages défavorisés et proposent un logement ou une réinstallation à des personnes en situation d'habitat ou de grande précarité. Mais, selon les habitants des zones inondables d'Abidjan, ils n'ont pas accès à ces logements sociaux.

Sur cet aspect, les personnes interrogées affirment que l'État a promis construire des logements sociaux pour elles afin de leur permettre de se reloger convenablement en quittant leurs sites pour un site meilleur non soumis aux risques d'inondation mais ces logements sociaux étant disponibles, ont été distribués uniquement aux personnes ayant déjà les moyens de se prendre des maisons hors des zones à risque d'inondation. C'est pour cette raison qu'elles résident toujours dans les zones à risque d'inondation. Ce enquêté ci-dessous nous explique cette situation :

¹ Un logement social est un logement destiné, suite à une initiative publique ou privée, à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger sur le marché libre.

« nous les pauvres-là de la manière ils avaient dit l'Etat avait un moment l'Etat avait construit des maisons où il avait dit c'est pour aider les pauvres mais c'est les mêmes riches qui ont occupé toutes ces maisons pendant que nous là on est là. J'ai pas envie de parler ne me faites pas parler. »

1.3. L'occupation adossée à la croyance que « tout est la volonté de Dieu »

« Tout est la volonté de Dieu » renvoie au fait que tout ce qui arrive à l'homme sur la terre relève de la volonté de Dieu. Ainsi, toute chose arrive parce qu'Il l'a permis et autorisé. C'est cette expression que les habitants des zones inondables utilisent comme un discours de positionnement dans l'espace occupé. En effet, certains habitants des zones à risque d'inondation affirment que tout est une question de la volonté de Dieu.

Selon eux, tu peux résider dans des zones où le risque d'inondation est inexistant mais par la volonté de Dieu l'inondation peut arriver dans votre zone. De ce fait, ils préfèrent rester dans ces zones à risque d'inondation et prier Dieu afin d'être épargné des dégâts liés aux inondations bien que conscient du risque qu'ils prennent en restant. Ce enquêté à un entretien individuel nous le dis en ces termes :

« Voilà je ne quitte pas le quartier parce que je l'ai dit tout à l'heure que je suis chrétien. Un accident quand doit venir, cela dépend souvent de Dieu comme on peut le dire, ou bien de ton destin. Donc quand ça doit arriver, ça va arriver voilà donc je crains que cela m'arrive. Sinon en ce qui me concerne, je prends mes dispositions, quel que soit le local où je dois habiter, la cour où je dois habiter je prie Dieu ».

D'autres vont plus loin pour dire que s'ils sont victimes d'inondation, c'est en partie à cause du Destin. Selon eux, si le Destin à prévu qu'ils soient un jour victime, cela arrivera. Ainsi, quel que soit l'endroit où ils iront, si c'est leur destin d'être victime d'inondation, ils n'y échapperont pas car pour eux « nulle ne peut écharper à son destin ». Du coup, ils préfèrent rester sur ces sites inondables en remettant leurs sorts au coup du Destin.

2. La rhétorique de défense de l'occupation des zones inondables

2.1. La rhétorique de négation du risque d'inondation

Cette rhétorique empreinte de la négation du risque d'inondation consiste à nier l'évidence du risque d'inondation sur le site d'habitation. En effet, les populations d'Abidjan résidant dans les zones à risque d'inondation considèrent leur site d'habitation comme un site dépourvu de tout danger lié à l'inondation. Ainsi, au niveau d'Attécoubé ouest correspondant aux secteurs Mossikro et Agban-Atté, la grande majorité des populations habitant sur les sommets, les flancs et au pied des versants a une bonne connaissance de la forte inclinaison des versants. Malgré cela, la plupart d'entre elles estiment que le site sur lequel elles sont installées est bon. Cet habitant de mossikro nous le dit en ces termes :

« ici on est trop bien installé, y'a pas danger là là l'eau ne la pluie ne peut rien nous faire ».

Les raisons évoquées sont que les maisons sont situées loin du danger ou qu'il y a longtemps qu'elles habitent en ces endroits sans problème. De ce fait, lorsqu'un accident se produit, on en attribue la cause aux voisins des sommets ou du bas qu'on accuse d'avoir perturbé l'équilibre du milieu. En plus de cela, d'autres vont plus loin pour dire que le site où ils résident n'a jamais rencontré des épisodes d'inondation causant des dégâts matériels et humains.

Selon eux, la pluie n'a pas encore inondé leur site d'habitation depuis qu'ils y résident et là où est situé leur maison, l'inondation ne peut arriver à leur domicile. Cela arrive plutôt chez les résidents qui sont aux alentours. C'est le cas de certains habitants d'Abobo qui bien qu'ayant vécu des épisodes d'inondations, affirment que : « les inondations font des dégâts uniquement chez les personnes qui sont aux alentours et sur les pentes ».

Cette contradiction dans la perception du site dans ces quartiers à risque d'inondation est en partie le fait de populations méfiantes à l'égard des pouvoirs publics et qui, craignant d'être déguerpies, évitent de donner des réponses qui pourraient les compromettre, affirme un habitant d'Attécoubé.

2.2. La rhétorique de l'immunité subjective contre le danger

Au cours de notre enquête dans les zones à risque d'inondation à Abidjan, nous avons pu observer que pour défendre l'occupation des zones inondable, les habitants estiment qu'ils sont habitués aux inondations puisqu'ils ont y ont été plusieurs fois

confronté sans dommages donc ils préfèrent rester dans ces endroits. Cette rhétorique sur fond d'une immunité subjective perçue contre le danger se traduit par une expression que la majorité des personnes enquêtées emploie pour défendre leur position, à savoir « *nous avons l'habitude des inondations* ».

Selon eux, ils maîtrisent la situation et se sentent à l'aise et en sécurité sur ces sites. Ils seraient finalement peu sensibles aux avertissements qui leurs sont adressés concernant les dangers sur les zones inondables. Ils préféreraient ignorer ou minimiser les risques qui les environnent et déplorer la défaillance des pouvoirs publics en cas d'inondation.

Pour corroborer le fait d'avoir l'habitude aux inondations, les habitants disent avoir mis en place des systèmes pour éviter les inondations dans leur quartier. Prenons par exemple le cas du quartier Mossikro dans la commune de Yopougon où les populations disent avoir fait couler du béton sur les collines afin de permettre à l'eau de circuler selon une ligne donnée pour se diriger dans les caniveaux sans que l'inondation ne pose des dégâts (humains et matériels) dans le quartier.

D'autres vont plus loin en affirmant avoir mis en place de grands sachets sur les pentes où l'eau des inondations pourra couler tranquillement sans gêner la population pour se diriger directement dans les carneaux d'évacuation. C'est ce que nous dit un enquêté à travers cet extrait d'entretien :

« À mossikro ici sur les pentes là on a coulé béton pour faire descendre là quand il va pleuvoir, l'eau va passer dessus pour descendre dans les caniveaux ».

Quand ils reconnaissent l'existence du risque, les habitants exposés adoptent et combinent des positions opposées. Ils développent des attitudes de prudence et auto-organisent leur défense contre les eaux. En même temps, ils estiment que la gestion des risques est de la responsabilité des pouvoirs publics

C. Les défis que posent ces dynamiques d'occupation socialement construite à la prévention des risques liés aux inondations à Abidjan.

Les résultats de ce travail suggèrent que l'adoption d'un comportement de précaution dans les situations de risque d'inondation est associée à la performance sociale. Ces représentations de risque d'inondation varieront en fonction de l'expérience aux inondations dans la ville d'Abidjan. Ainsi, l'enquête a montré que les riverains qui n'avaient pas connu d'inondations étaient généralement informés des risques, mais ils avaient tendance à les minimiser, ce qui a été confirmé par la suite lors des entretiens. Les résidents des zones inondables ont tendance à juger le risque d'inondation comme moins grave et à prendre des mesures non préventives. En effet, le fait que les habitants des zones inondables considèrent leurs sites d'habitations comme n'étant pas à risque d'inondation contribue au déni et incite ces habitants exposés à ne pas prendre de précautions malgré des pertes matérielles et humaines documentées.

Les habitants des zones inondables sont motivés par la non-gravité des risques liés aux inondations et leur capacité y à faire face pour occuper ces sites à risques d'inondation. Le déni du risque d'inondation conduit à l'adoption de comportement non protégé. Lorsqu'il y a une certaine compréhension du risque, lorsqu'il est considéré comme inhérent au territoire, les résidents des zones inondables prennent des mesures de protection. Dans le cas contraire, les inondations seraient considérées comme exceptionnelles et accidentelles, et la responsabilité de leur gestion passerait aux municipalités ou à l'État. Paradoxalement, l'expérience des inondations et la culture du risque se construisent à partir d'événements récents, ainsi la survenance d'inondations qui ne correspondent pas à ce qui a déjà été vécu mettra en cause les riverains, comme celles de Mossikro à Abidjan en juin 2022.

Cela nécessite d'imaginer de nouvelles formes de communication sur le risque inondation mieux adaptées à ces caractéristiques des catastrophes.

Cette étude propose des adaptations pour réduire la vulnérabilité de ces habitants aux inondations, considérant que le fait de s'installer dans des sites inondables, même s'il est interdit, est un construit social.

Cette construction sociale s'observe à travers les représentations par les habitants des zones inondables du risque inondation et des sites qu'ils occupent, et les arguments derrière cette occupation, comme la négligence du risque inondation, le manque de moyen financier, la répartition inégale des logements sociaux par les pouvoirs publics ou que les dieux sont responsables de tout ce qui arrive aux humains...

La réduction de l'occupation persistante des zones inondables d'Abidjan peut se faire au cas où :

- L'application à la lettre des interdictions d'occupation des zones inondables est faite.
- Les logements sociaux construits pour les habitants des zones inondables sont effectivement attribués à ces habitants.

La population devient financièrement stable grâce à des emplois décents.

IV. DISCUSSION

Les formes d'occupation mettent en évidence une certaine passivité des collectivités locales dans la gestion des zones à risque d'inondation, permettant aux habitants d'Abidjan de s'installer dans ces zones malgré ces risques. En effet, il ressort de cette section que les habitants d'Abidjan occupent des zones à risque d'inondation parce que les autorités locales leur permettent de le faire en échange de pots-de-vin. Les lois, les programmes de prévention, l'urbanisme et la police de l'environnement existent aussi, mais sur le terrain, la réalité est différente. La réponse apportée par les pouvoirs publics a été manifestement insuffisante.

On constate que les facteurs aggravants des inondations sont d'origine humaine. C'est donc avant tout une question de civilisation, et cela ne concerne pas seulement les citoyens : les autorités doivent faire appliquer les lois qu'elles édictent elles-mêmes. Ainsi, l'occupation des zones inondables trouve son origine dans la passivité des autorités locales qui interdisent aux habitants de s'installer dans les zones inondables sans action correspondante.

Nous nous retrouvons donc dans cette situation en raison de l'attitude de laisser-faire des autorités locales. Si les individus prennent plaisir à toujours résider dans les zones à risque d'inondation et sont amenés à se comporter de la sorte c'est parce qu'ils savent que les autorités ferment les yeux sur leur agissement. L'attitude de laisser-faire des autorités locales a donc provoqué l'adoption de comportement à risque des résidents des zones à risques d'inondation. En effet, avec l'aide et le laisser-faire des autorités locales, nous assistons à des infractions à la construction dans les zones sensibles d'Abidjan.

Ces différentes entraves aux règles d'urbanisme et de construction augmentent l'occupation des zones inondables car les agents chargés de contrôler l'occupation des sites à risque ferment les yeux en recevant des pots de vin de la part des habitants afin de ne pas les dénoncer.

Les résultats obtenus sont contraires à ceux obtenus par Bouillon et al. (2019), pour qui la complexification et l'intensification des difficultés relatives à l'accès au logement dans les grandes villes font apparaître une spécificité des trajectoires résidentielles et donc un univers de choix contraints. Cette situation pousse le plus souvent certaines catégories de population qui ont peu de moyens pour accéder à des terrains d'habitation et/ou des logements décents dans les quartiers moins exposés qui coûtent généralement plus cher à occuper certaines portions inconstructibles des quartiers qui sont exposés au risque d'inondation (Kawasaki et al, 2019 ; Hangnon et al, 2018 ; Cissé et al, 2018 ; Cissé et Mendy, 2018 ; Issaka et Badariotti, 2013). Le développement d'habitat informel dans ces endroits à risque constitue la figure emblématique de l'exposition et de la vulnérabilité de ces quartiers face aux inondations.

Ainsi, à travers nos recherches, nous montrons que les populations occupent les plaines inondables parce qu'elles parviennent à corrompre les agents chargés de contrôler les constructions dans ces zones. Et parce que les autorités locales ne les ont pas sanctionnés non plus, ils ont été autorisés à le faire.

Ce qui n'est pas le cas pour Burton, I., Kates, R.W., White, G.F., (1978). En effet, ces auteurs montrent à travers leur étude que face à un certain danger, les gens conjuguent leur adaptation biologique et culturelle, avec un ajustement intentionnel ou accidentel, l'un de ces modes dans ce qu'on appelle l'absorption des pertes, où elle devient reconnue et tolérée par le sujet. Calvo (1984), a souligné que « Il n'y a pas de risque sans tenir compte de son importance pour l'homme et des modifications qu'il peut introduire en lui. L'initiative et l'action humaines sont des composantes essentielles du danger : s'il n'y a pas de population, les inondations ne sont pas des risques, les tremblements de terre tertiaires non plus ».

Lorsque le seuil d'action est dépassé, les sujets recherchent des ajustements rapides et efficaces pour obtenir une réduction de leurs pertes, dans le cas où ce dernier n'est pas possible, le seuil dit d'intolérance est atteint, caractérisé par la recherche d'un changement radical, tel que le changement d'usage des ressources ou le changement de lieu (Aneas, 2000), mais la dernière action est difficile à réaliser, car elle signifie la perte du territoire des sujets.

Les habitants des zones inondables d'Abidjan semblent occuper ces espaces tout en étant conscients des risques liés à l'occupation de ces espaces dangereux. Ils savaient avant de s'installer sur ces sites qu'ils seraient un jour menacés d'inondation.

Notons que l'urbanisation reflète la croissance économique, de sorte que le développement urbain rapide contribue à la concentration des personnes et des biens dans des endroits dangereux, notamment les côtes et les bassins fluviaux sujets aux inondations et éboulements de terrains.

Ainsi, les résidents des zones à risque d'inondation de la ville d'Abidjan se retrouvent dans cette situation en raison de la stabilité politique et financière de la Côte d'Ivoire, qui diffère de celle de la plupart des pays africains. En effet, la Côte d'Ivoire est considérée comme un modèle pour l'Afrique de l'Ouest et un modèle de politique libérale de développement réussie. Cette prospérité économique attire des gens soucieux de leur bien-être.

Étant le poumon économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan dispose non seulement d'une zone portuaire qui renforce son dynamisme économique, mais aussi de plusieurs zones industrielles (représentant plus de 60% des parcs industriels), rendant la ville incontournable. C'est pourquoi il se trouve au carrefour de plusieurs vagues d'immigration, poussant les gens à abandonner les villages et les villes de l'intérieur pour y trouver du travail. A ce titre, c'est un véritable pôle d'attraction, une zone de rêve où chacun cherche le bonheur. L'emploi apparaît donc comme le principal facteur de migration des jeunes vers Abidjan.

Cependant, face à ces différents flux migratoires, il y a un problème : le problème du logement. La pression foncière qui en résulte fait vivre des familles dans des zones à risque d'inondation et d'érosion. En effet, les logements existants ne peuvent supporter le poids de la population. Et cette situation a conduit à l'émergence de communautés dans des zones dangereuses à risque d'inondation. Le peuplement actuel de la ville d'Abidjan relève de facteurs économiques qui ont contribué à l'accélération de la croissance démographique ainsi que l'occupation des zones à risque d'inondation par la population.

Dans les métropoles en plein essor, l'urbanisation rapide et la croissance démographique sont associées à un étalement incontrôlé de la construction dans les zones sujettes aux inondations. Cependant, la faible capacité économique est le principal facteur à l'origine de l'occupation des zones inondables par certains habitants de la commune d'Abidjan malgré leur connaissance des risques d'inondation. C'est donc le manque de moyens économiques qui les pousse à agir ainsi. En effet, tout en étant conscients du risque d'inondation des sites qu'ils habitent, certains habitants acceptent d'y habiter car ils n'ont pas les moyens de vivre dans des zones non exposées.

La pauvreté oblige les gens à s'installer dans des endroits dangereux. Certaines communautés ont été contraintes de s'installer dans des zones sujettes aux inondations en raison de la pauvreté. En effet, les personnes vivant dans la pauvreté sont particulièrement vulnérables aux inondations, et ces personnes sont aussi souvent surreprésentées dans les zones inondables.

Ainsi, la pauvreté peut être la raison pour laquelle certaines personnes s'installent dans des zones sujettes aux inondations et pourquoi les personnes à faible revenu doivent chercher un logement dans ces zones auparavant évitées. Par conséquent, il est difficile pour les communautés pauvres d'éviter de s'installer dans des zones à risque d'inondation, même si elles connaissent les risques associés.

En outre, le manque d'abris décents exacerbe également la vulnérabilité des pauvres aux inondations. En fait, le besoin d'abri humain des pauvres est souvent cité comme un autre facteur majeur de leur vulnérabilité aux inondations. La pauvreté empêche les pauvres d'être pleinement conscients de l'existence et des dangers du risque d'inondation. Les pauvres peuvent chercher à "augmenter" leur vulnérabilité aux inondations en construisant dans des zones sujettes aux inondations. En fin de compte, les pauvres se retrouvent à interagir avec le risque d'inondation pendant de longues périodes.

De plus, les pauvres sont obligés de chercher refuge dans les zones inondables en raison de la baisse des prix des logements dans ces zones. Leur pauvreté a réduit leurs chances de choisir la nature de leur logement, certains optant pour des structures bon marché et de qualité inférieure qui ne pourraient pas résister aux inondations.

Sans doute, ne pouvant quitter ces sites faute de moyens financiers, ces habitants préfèrent rester dans ces zones dangereuses pour faire face au risque d'inondation. Ces personnes économiquement défavorisées sont souvent obligées de vivre dans des zones sujettes aux inondations où les terres sont relativement bon marché, et peuvent donc subir des inondations plus fréquentes.

Ainsi, les raisons économiques de l'exposition au risque d'inondation l'emportent sur les considérations de risque d'inondation. L'exposition est facilitée par la concentration croissante des personnes et des biens dans les zones à haut risque, ainsi

que par le nombre croissant de personnes économiquement défavorisées dans les zones urbaines des zones particulièrement à risque.

Allant dans le même sens, la littérature sur l'occupation des zones à risque d'inondation montre que certains habitants de ces zones y sont parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour se prendre logement ailleurs. C'est ainsi que Garry et Veyret (1996) affirment que les pauvres se dirigent vers les zones à risque caractérisées par des parcelles moins coûteuses car n'ayant pas de moyens de s'acheter des terrains sur des sites convenables.

Ils sont rejoints par Ovono & Pottier, (2019) qui ont indiqué dans leur étude sur le risque inondation dans les petits bassins versants côtiers urbains de Libreville qu'au Gabon, l'extension urbaine rapide, non maîtrisée et soutenue par une forte croissance démographique ont contraint les habitants les moins nantis à occuper les zones inondables.

Dans la ville d'Abidjan, la pauvreté a donc contribué à l'installation des populations dans les zones à risques. Selon notre enquête, la plupart des répondants affirment vivre dans des zones dangereuses par manque de moyens financiers. Par conséquent, le manque de capacité économique devient une justification pour les résidents des zones inondables pour occuper ces zones.

En fait, dans la quête de l'autonomie financière, les résidents de l'intérieur migrent vers Abidjan pour gagner en autonomie financière, car la ville abrite la grande majorité de l'industrie du pays et dispose d'un port. Cette situation entraîne ainsi une forte croissance de la population urbaine, qui pousse les habitants dits « pauvres » à vivre dans des zones à risque d'inondation.

Si certains habitants d'Abidjan continuent de vivre dans des zones inondables, c'est sans doute parce qu'ils n'ont aucun moyen de trouver un abri dans des zones non inondables. C'est ainsi que la plupart des habitants continuent d'occuper ces zones à risque d'inondation, s'appuyant sur l'idée d'instabilité économique. Le manque de moyens économiques devient alors le principal argument des habitants des zones inondables pour justifier leurs installations dans ces sites.

Plusieurs auteurs ayant mené des études sur les risques d'inondation ont abouti au même résultat. Au nombre de ceux-ci figurent Marti et al, (2019) qui dans leur étude ont pointé du doigt la pauvreté qui pousse les populations vulnérables à s'installer dans des zones à risques telles que les points bas ou sur les pentes. Ils sont rejoints par Ovono & Pottier, (2019) qui ont indiqué dans leur étude sur le risque inondation dans les petits bassins versants côtiers urbains de Libreville qu'au Gabon, l'extension urbaine rapide, non maîtrisée et soutenue par une forte croissance démographique ont contraint les habitants les moins nantis à occuper les zones inondables.

Dans la même veine, Tchokomakwa & Dzalla (2022) pour être plus précis sur l'importance des pauvres dans ces espaces ont indiqué qu'au Cameroun par exemple, 68% des ménages pauvres se sont installés dans les zones à risques du bassin versant du « Grand cours » à cause des terrains peu coûteux.

Comme la plupart des pays africains, l'économie sous-jacente fragile de la Côte d'Ivoire, dominée par l'agriculture et les industries extractives, conduira à une série de crises économiques depuis les années 1980. Ces crises vont mettre en difficulté la poursuite du projet d'urbanisation d'Abidjan et les conséquences de ces crises sont nombreuses et perceptibles à savoir l'extrême paupérisation des populations avec moins d'un dollar par jour et l'occupation des zones à risque d'inondation...

V. CONCLUSION

Si la plupart des études, en rapport avec les risques d'inondations, mettent en exergue le fait que l'inondation est un facteur dévastateur à la vie des citoyens, le cas ivoirien semble beaucoup plus spécifique. On note que certains habitants élisent domicile sur des espaces pourtant formellement interdits d'occupation au motif de risque d'inondation. Ces espaces font l'objet de colonisation ou de recolonisation après des actions de déguerpissement menées par les pouvoirs publics. Ainsi, l'étude montre que malgré le risque d'inondation, les habitants des zones inondables ne quittent pas les zones inondables car les autorités ivoiriennes ne leur fournissent pas de logement alternatif abordable et ils n'ont pas les moyens suffisants pour se loger ailleurs. En clair, trois facteurs expliquent pourquoi les habitants des zones inondables refusent de quitter ces lieux par une rhétorique qui nie le risque d'inondation : la peur de l'expulsion des zones inondables, le manque de moyens économiques et l'insouciance de certains habitants.

Il est donc important de générer d'autres discours avec de nouveaux arguments, afin de faciliter l'émergence de nouvelles mesures préventives au-delà des expulsions, en tenant compte du fait que l'occupation des zones inondables d'Abidjan s'inscrit dans un processus de construction sociale.

Dans une perspective constructiviste, le risque n'est plus une caractéristique du danger, mais est considéré comme un artefact associé à la peur collective, résultat de l'interaction du contexte socioculturel et, dans une certaine mesure, du monde extérieur. Le concept de constructivisme met clairement l'accent sur l'influence de la culture sociale sur la cognition individuelle du risque. De plus, dans ce cas, nous parlons de la représentation du risque et non de la perception du risque, car le risque n'est pas considéré comme une chose extérieure perceptible, mais se construit dans un contexte socioculturel donné. Si les dangers sont considérés comme naturels et neutres, alors le risque est considéré comme le résultat de l'interaction des mondes social et physique.

Les expulsions par la municipalité d'Abidjan pour lutter contre le risque d'inondation obligent ainsi les habitants des zones inondables à agir dans le déni du risque d'inondation, conduisant ces habitants à s'organiser en vue de s'entraider en cas de catastrophes liées aux inondations.

De manière générale nous pouvons récapituler les résultats comme suit : Abidjan regorge toujours et encore de zones inondables sous occupation anthropique, parce que cette occupation s'enracine dans une dynamique sociale, qui se nourrit d'interactions multiples et complexes. Aussi bien sur les sites d'occupation qu'en dehors, les interactions permettent non seulement d'enraciner l'occupation des zones à risque d'inondation, mais font émerger une nouvelle catégorie sociale, en l'occurrence « les habitants des zones à risque d'inondation ». En clair, ce n'est pas par le déguerpissement fréquent des occupants des zones inondables que le phénomène d'occupation desdites zones sera stoppé. Il aura tendance à se remettre des épisodes ponctuels de déguerpissement et à poursuivre son processus de construction sociale. En revanche, la solution idoine pour endiguer ce phénomène réside dans la prise en compte de son caractère essentiellement constructiviste et des facteurs sociaux qui nourrissent sa construction sociale.

REFERENCE

- [1] Douben, K.J., Characteristics of River Floods and Flooding: A Global Overview, 1985-2003. Irrigation and Drainage, 2006, 55, 9-21.
- [2] Berger (P.), Luckmann (T.), La construction sociale de la réalité, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986 [1re éd. am. 1966].
- [3] Boltanski (L.), Les cadres. La formation d'un groupe social, Paris, Minuit, 1982 ; Dobry (M.), Sociologie des crises politiques. Dynamiques des mobilisations multisectorielles, Paris, Presses de la FNSP, 1986.
- [4] Bouillon F., Deboulet A., Dietrich-Rgon P., Fijalkow Y., Penser les vulnérabilités résidentielles. In Bouillon F., Deboulet A., Dietrich-Rgon P., Fijalkow Y., Vulnérabilités résidentielles, L'Aube, Bibliothèque des Territoires, 2019, p. 9-28.
- [5] Kawasaki A., Kawamura G., Zin W. W., A local level relationship between floods and poverty: A case in Myanmar. International Journal of Disaster Risk Reduction, 2019.
- [6] Hangnon H., Bonnet E., Amalric M., Nikiema A., Prévention et stratégies d'adaptation face aux risques : mesures réglementaires et comportements individuels suite aux inondations de 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso). In Grégoire E., Kobiané J.-F., Lange M.-F. L'État réhabilité en Afrique : réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale, Paris, Karthala, 2018, p 241-266.
- [7] Cissé B., Quensièrre J., Kane A., Vulnérabilisation ou résilience des banlieues insalubres de Dakar. Mondes en développement, vol 1, n° 181, 2018, p. 131-146.
- [8] Cissé A., Mendy P., Spatial Relationship between Floods and Poverty: The Case of Region of Dakar. Theoretical Economics Letters, vol. 8, n° 3, 2018, p. 256-281
- [9] Issaka, H., & Badariotti, D., Les inondations à Niamey, enjeux autour d'un phénomène complexe?. Les Cahiers d'Outre-Mer, 2013, 263, 295-310.
- [10] Burton, I., Kates, R.W., White, G.F., The Environment as Hazard. Oxford University Press, Oxford, 1978, 240pp.
- [11] Calvo, F., La Géographie de Los Riegos. Université de Barcelone, 1984.
- [12] Aneas de castro, S., Risques et dangers : une vision de la géographie. SCRIPTA NOVA Barcelone : Université de Barcelone, novembre, 2000, N° 60. ISSN :1138-9788

- [13] Garry G. et Veyret Y., La prévention du risque d'inondation: l'exemple français est-il transposable aux pays en développement? 75005 Paris, France, Cah. Sci. hum, 1996, 423-443pp
- [14] Ovono M. Z. et Pottier P., Le risque inondation dans les petits bassins versants côtiers urbains de Libreville (Gabon) : exemple d'Ogombié et d'Indongui, les Cahiers Nantais, géographies d'ailleurs, 2019, 29-51.
- [15] Marti Z. R, Ras M., Ndiaye L., Carerra L., Diop M., Forge I., Joubran N. Wade C., Diallo H., Évaluation des pertes, dommages et besoins suite aux inondations de juin 2018 à Abidjan, Banque Mondiale, Union Européenne et Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport réalisé par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, Abidjan, 2019, 216p.
- [16] Tchokomakwa E. R., Dzalla Ngangue G. C., Analyse des déterminants du risque d'inondation sur le bassin versant du « grand cours » à Kekem (Hautnkam, Cameroun), Revue Espace Géographique et Société Marocaine n°56, janvier, 2022, 161-177.